

2026-04-19



## Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : Violaine FalgayracAgissant en qualité de présidente pour l'association : Cie Passaparola

Tél. : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Agrément n° : \_\_\_\_\_

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De :  1<sup>er</sup> groupe  3<sup>ème</sup> groupe (cochez le groupe de votre choix)

➔ 1<sup>er</sup> groupe : boissons non alcoolisées / 3<sup>ème</sup> groupe : boissons ne titrant pas à plus de 18° d'alcool  
(vin, bière, cidre, vin doux naturel, crème de cassis...etc)

Du : 8 mai à 17hAu : 8 mai à 23hA l'occasion de : Festival Il était une fois chez toiLieu de la manifestation : cour du musée - (La Halle en cas de pluie)

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A Rabastens le 19/03/2026 Signature : N. Geraud**Arrêté du Maire**

(Partie réservée à l'administration)

Le Maire de la Commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

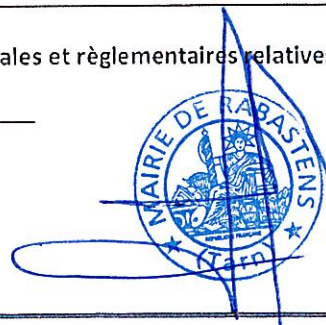
Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

**Arrête :**M<sup>me</sup> Violaine Falgayrac de l'association Cie PassaparolaEst autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème groupe à RabastensDu : Vendredi 08 mai 2026 à 17 heures 00Au : Vendredi 08 mai 2026 à 23 heures 00A l'occasion de : Festival Il était une fois chez toi

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 09 avril 2026

Le Maire



Nicolas GERAUD